

Processus de Certification de Système(s) de Management

Table des matières

1. Domaine d'application	3
2. Références	3
3. Le programme de certification	3
3.1. Le cycle d'audit et de certification	4
3.2. De la planification à la certification	5
3.3. Le maintien de la certification	6
3.4. La reconduction de la certification	6
4. Processus de décision de certification	7
5. Droits et obligations	8

1. Domaine d'Application

Le présent document s'applique à la certification

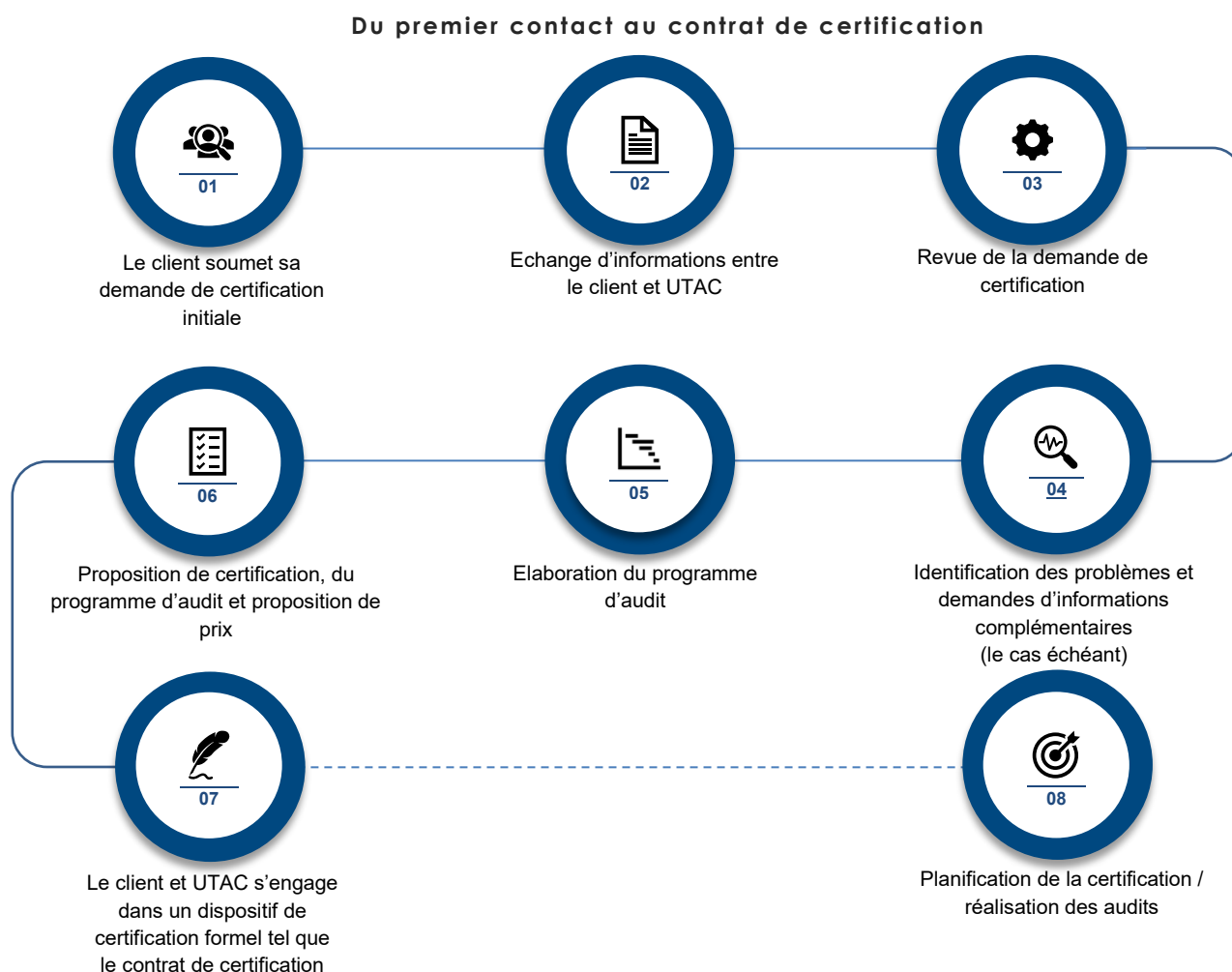
- ISO 9001 : système de management de la qualité,
- IATF 16949 : système de management de la qualité applicable au secteur automobile,
- ISO 14001 : système de management environnemental,
- ISO 45001 : système de management de la santé et de la sécurité au travail (*), et
- ISO 50001 : Système de management de l'énergie.

*La mise en œuvre de la norme ISO 45001 ne saurait à elle seule valoir respect des exigences définies par la législation française applicable

2. Références

- CERT CEPE REF 33 : Exigences spécifiques pour l'accréditation des organismes procédant à la certification de systèmes de management
- ISO/CEI 17021-1 : Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification de systèmes de management.
- Règles IATF 16949 pour la reconnaissance des certificateurs tierce partie par l'IATF.
- ISO 19011 : Lignes directrices pour l'audit de la qualité et/ou de management environnemental.
- ISO 50003 : Systèmes de management de l'énergie – Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification de systèmes de management de l'énergie

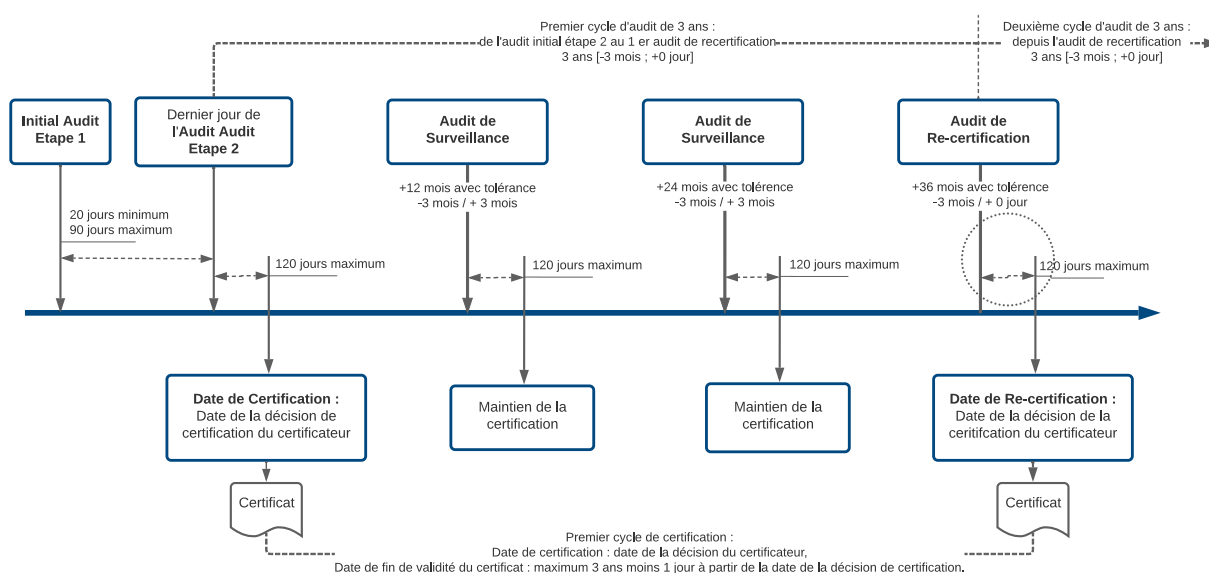
3. Le Programme de Certification



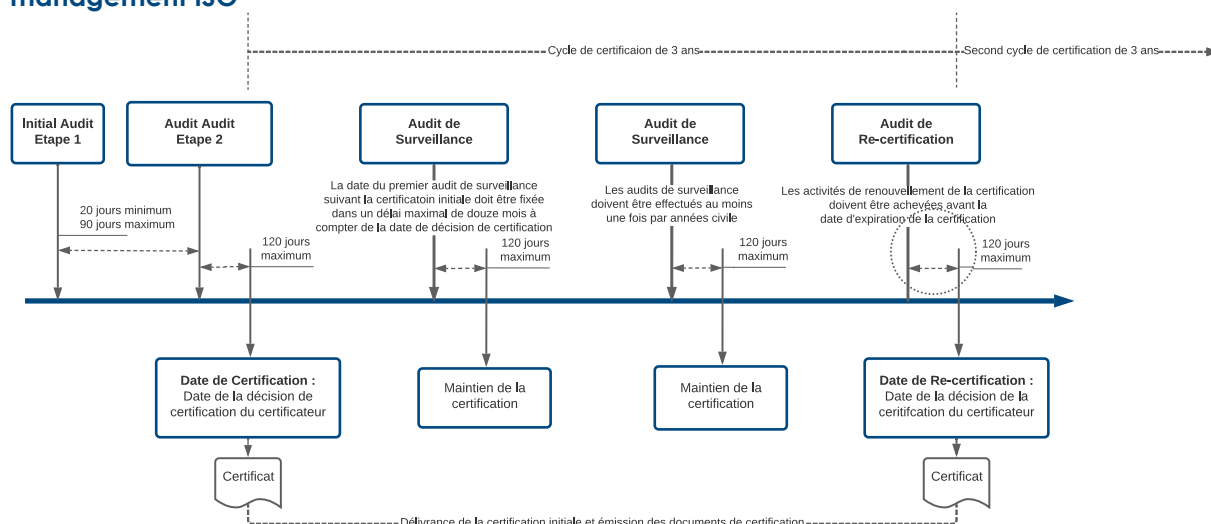
3.1. Le Cycle d'Audit et de Certification



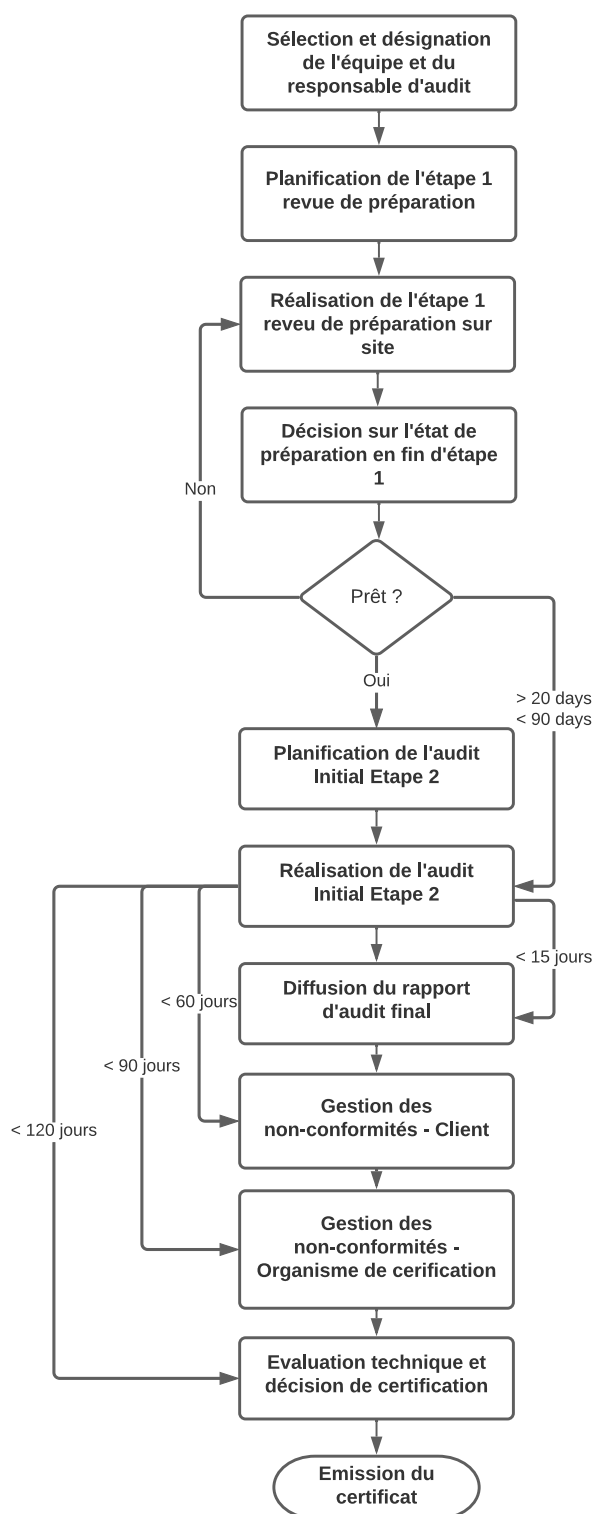
3.1.a. Vue d'ensemble du Cycle d'audit et de certification IATF 16949



3.1.b. Vue d'ensemble du Cycle d'audit et de certification pour les normes de systèmes de management ISO



3.2. De la Planification à la Certification



Les dates de réalisation de l'audit sont définies en concertation avec l'organisme. Une équipe d'auditeurs qualifiés est ensuite sélectionnée pour mener les différentes étapes du processus. La première étape, appelée étape 1 revue de préparation, a pour objectif d'évaluer l'état de préparation du système de management.

Cette revue documentaire permet notamment d'établir et de confirmer le plan d'audit de l'audit de certification initial étape 2. Les conclusions issues de cette étape peuvent conduire à un report ou une annulation de l'audit de certification initial étape 2. En cas de modifications significatives affectant le système de management, une nouvelle revue de préparation devra être réalisée.

L'audit se déroule selon les étapes suivantes :

- Réunion d'ouverture,
- Visite rapide du site,
- Audit documentaire,
- Audit terrain,
- Synthèses journalières,
- Délibération des auditeurs,
- Réunion de clôture.

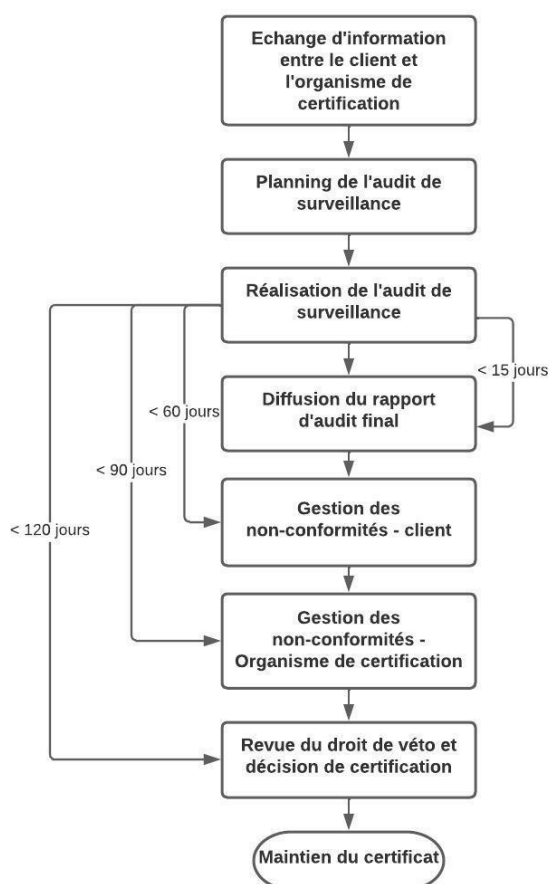
À l'issue de l'audit, une proposition de certification est formulée en fonction des constats effectués. Un rapport d'audit détaillé est remis à l'organisation auditée.

En cas de non-conformités identifiées, un plan et preuves d'actions correctives doit être transmis dans un délai maximum de 60 jours. Si nécessaire, un audit complémentaire peut être réalisé pour vérifier l'efficacité des corrections mises en œuvre.

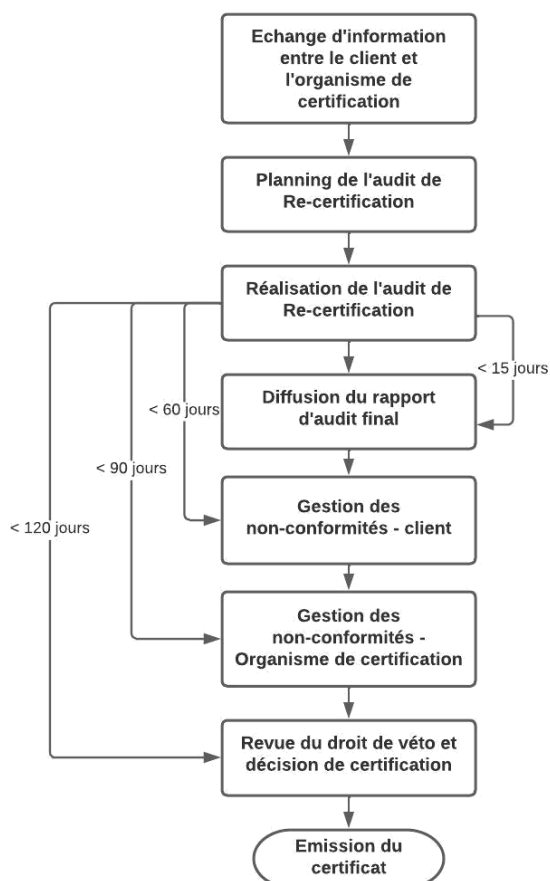
Une fois les actions correctives validées par le responsable de l'équipe d'audit, le dossier de certification est soumis à une évaluation technique. Cette expertise est conduite par des évaluateurs techniques habilités.

La décision de certification est prise dans le respect des principes de conformité et d'impartialité. En cas de décision favorable, un certificat est délivré à l'organisation.

3.3. Le Maintien de la Certification



3.4. La Reconduction de la Certification



Les dates d'audit sont définies au moins trois mois avant le début de l'audit.

La durée de l'audit de surveillance est établie conformément aux règles de l'IATF et/ou de l'IAF, en fonction de la norme de certification applicable. Cette étape inclut également la révision de l'efficacité des actions correctives mises en œuvre lors de l'audit précédent.

Un plan d'audit détaillé est communiqué en amont à l'organisation concernée pour garantir une préparation optimale.

À l'issue de l'audit, l'équipe d'auditeurs formule une proposition de certification basée sur les constats réalisés. Un rapport d'audit détaillé est ensuite remis à l'organisation.

En cas d'identification de non-conformités, un plan d'actions correctives doit être élaboré et les preuves d'actions doivent être transmis dans un délai maximum de 60 jours. Si nécessaire, un audit complémentaire peut être organisé pour valider la mise en œuvre des corrections.

Une fois les actions correctives validées par le responsable de l'équipe d'audit, le dossier de certification est soumis à une évaluation technique. Cette expertise est conduite par des évaluateurs techniques habilités.

Enfin, la décision de certification est ensuite prise tout en garantissant la conformité et l'impartialité du processus.

Les dates d'audit sont fixées au moins trois mois avant le début de l'audit. Le renouvellement de l'équipe d'audit est effectué conformément aux règles en vigueur, afin d'apporter un regard neuf et objectif sur le système de management évalué.

Un plan d'audit détaillé est communiqué en amont à l'organisation, garantissant une préparation efficace. La durée de l'audit de re-certification est déterminée conformément aux exigences des règles de l'IATF et/ou de l'IAF, en fonction de la norme de certification applicable. Cette étape inclut également la revue de l'efficacité des actions correctives mises en œuvre lors de l'audit précédent.

À l'issue de l'audit, l'équipe formule une proposition de certification basée sur les constats réalisés. Un rapport d'audit détaillé est remis à l'organisation audité.

En cas de non-conformités identifiées, un plan d'actions correctives doit être soumis dans un délai maximum de 60 jours, tout en respectant la date limite de validité du certificat précédent. Si nécessaire, un audit complémentaire peut être organisé pour valider la mise en œuvre des corrections.

Après acceptation de vos actions correctives par le responsable de l'équipe d'audit, votre dossier de certification est expertisé.

La décision de certification est prise en veillant à garantir la conformité et l'impartialité du processus. En cas de décision favorable, un nouveau certificat est délivré à l'organisation.

4. Processus de Décision de Certification

UTAC Certification est responsable pour ses décisions en matière de certification, y compris l'octroi, le refus, le maintien de la certification, l'extension ou la réduction du périmètre de la certification, le renouvellement, la suspension ou le rétablissement après la suspension.

Audits spéciaux

UTAC certification peut être amenée à réaliser des audits de clients certifiés avec un très court préavis ou inopinés afin d'instruire des plaintes, ou pour donner suite à des modifications, ou pour effectuer un suivi d'une certification suspendue.

Transfert de certification

Un transfert de certification est possible lorsqu'un client certifié décide de changer d'organisme de certification. La certification doit être existante et valide d'un système de management accordée. Contactez-nous pour connaître les règles spécifiques en matière de transfert de certification.

Extension de la certification

Un client certifié peut demander une extension afin que sa certification couvre également une ou plusieurs activités supplémentaires, ou des sites supplémentaires où sont exercées les activités. UTAC Certification entreprend une revue de la candidature et détermine toute activité d'audit nécessaire pour décider de la possibilité ou non d'accorder l'extension. Cette démarche peut être effectuée au même moment que l'audit de surveillance.

Suspension et retrait de la certification

UTAC Certification peut décider de suspendre ou de retirer tout ou partie de la certification si une des situations décrites ci-après est constatée :

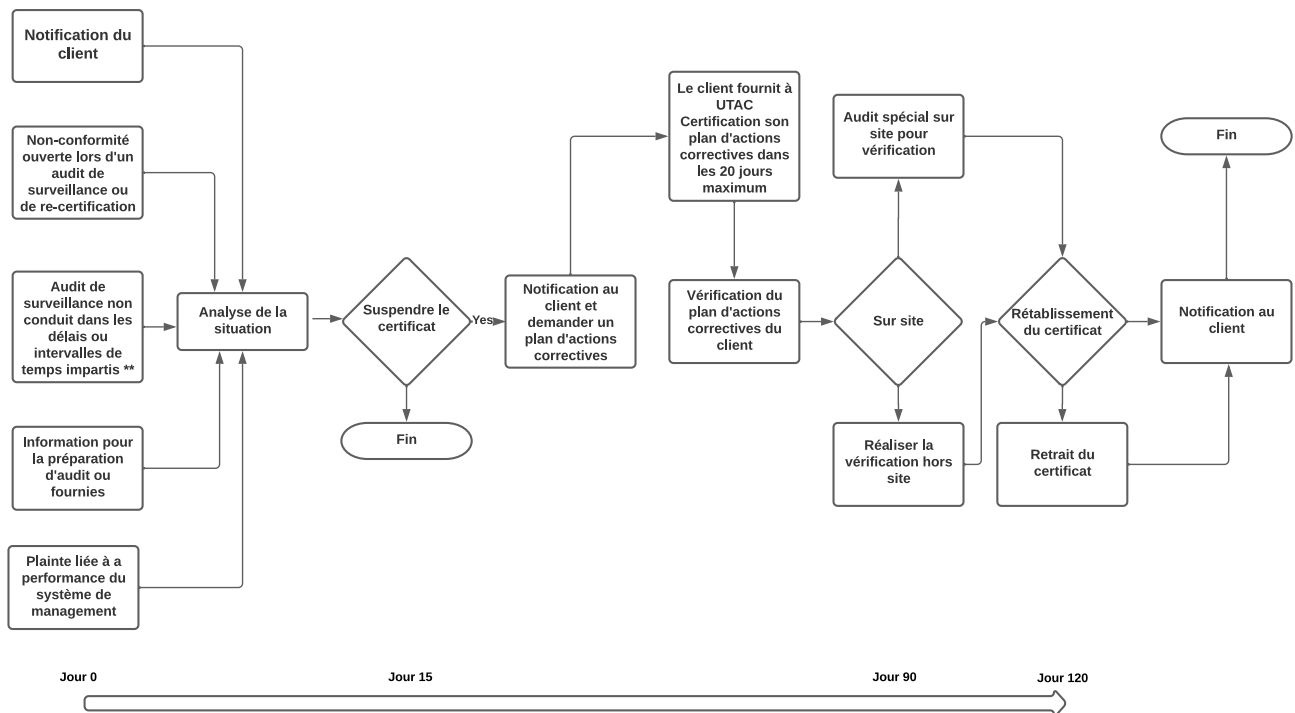
- Réception d'une plainte provenant d'un constructeur automobile membre de l'IATF, d'un organisme d'accréditation ou de reconnaissance, ou de toute partie intéressée,
- Réception de notification par le client de sa mise sous statut spécial d'un constructeur automobile membre de l'IATF,
- Audit de surveillance ou de re-certification contenant des non-conformités,
- Interruption d'un audit de surveillance,
- Lors que le client certifié a volontairement demandé une suspension temporaire à l'occasion d'un changement de propriétaire, d'interruption de la fabrication de produits ou services concernés par la certification,
- Lors que le client certifié n'a pas permis la réalisation des audits de surveillance selon l'intervalle de périodicité convenu,
- Lorsque les informations requises pour la préparation d'un audit ne sont pas fournies à UTAC Certification,
- Non-respect par le client certifié des obligations contractuelles, ou des conditions relatives à l'usage de la marque UTAC, ou celles des organismes d'accréditation ou de reconnaissance.

Rétablissement de la certification

UTAC Certification peut décider de rétablir un certificat suspendu si une des situations suivantes est satisfaite :

- L'achèvement de l'audit de surveillance en retard,
- La conduite avec succès de l'audit spécial,
- La mise en œuvre effective des actions correctives dans les délais impartis,
- Dans le cas du renouvellement de la certification, UTAC certification peut rétablir une nouvelle certification dans les 6 mois qui suivent l'expiration de la certification, sous réserve que les activités de renouvellement de la certification non résolues soient terminées. La date d'entrée en vigueur figurant sur le certificat doit correspondre à la date de la décision de renouvellement de la certification ou à une date ultérieure et la date d'expiration doit être basée sur le cycle de certification antérieur. Ce cas particulier ne s'applique pas la certification IATF 16949.

Vue d'ensemble du processus de suspension, retrait et rétablissement de la certification



Annulation de la certification

UTAC Certification peut annuler un certificat, cette action ne constituant pas une sanction, pour les raisons suivantes :

- Existence de litiges commerciaux avec le client,
- Demande de résiliation du contrat de certification par le client ou par UTAC Certification,
- Le site du client n'existe plus,
- Le délai prévu pour la réalisation de l'audit de surveillance ou de re-certification est dépassé,
- Le client a cessé la fabrication de produits automobiles,
- Le client est dans l'incapacité de démontrer que la fabrication automobile est toujours en cours dans l'intervalle de temps autorisé.

5. Droits et Obligations

Les droits et obligations des clients certifiés et candidats à la certification sont spécifiés dans le contrat de certification liant UTAC certification et le client certifié ou organisme candidat à la certification.

Confidentialité

Toutes les informations recueillies par UTAC Certification ou par ses auditeurs et experts lors du traitement d'une demande de certification et relatives à l'organisme demandeur sont considérées et traitées comme confidentielles, dans les conditions définies et suivant les dispositions de UTAC Certification.

Appel sur Décision

Le client certifié a la possibilité de faire appel de toute décision de UTAC Certification affectant le statut ou la portée de sa certification. Les appels sont traités dans les conditions et suivant les dispositions de la procédure de traitement des appels et plaintes définies par UTAC Certification.

Le pourvoi en appel dans l'attente de son examen ne suspend pas la décision contestée.

Traitement des Plaintes

Le client certifié a la possibilité d'exprimer son insatisfaction par rapport aux prestations fournies par UTAC Certification. Les plaintes sont traitées dans les conditions et suivant les dispositions de la procédure de traitement des appels et plaintes définies par UTAC Certification.

Publications

Les informations des entreprises certifiées par notre organisme sont disponibles sur demande dans la rubrique Certification de notre site Internet : www.utac.com.

Une Certification Vivante

Vous diversifiez vos activités, votre organisme se transforme, les normes de certification évoluent, vous souhaitez une démarche d'audits combinés, conjoints ou intégrés. Nos équipes sont à votre écoute pour étudier avec vous l'impact de toute modification et vous accompagner dans vos projets de certification.